

**Centre Technique Municipal (CTM) - Rénovation des vestiaires pour le personnel
Choix du maître d'oeuvre**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé d'engager l'opération visant à la rénovation des vestiaires du personnel, au Centre Technique Municipal (CTM).

Le programme succinct de cette opération est le suivant :

- démolition complète des sanitaires et vestiaires existants
- reconstruction du plateau existant avec une extension : les vestiaires comprendront une zone propre et une zone sale, un espace lave-bottes et des séchoirs pour les tenues de travail. La capacité des installations est de 340 personnes.

Une consultation a été lancée en vue de retenir une équipe de concepteurs suivant une procédure négociée, conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics, article 314bis, 3ème alinéa).

La Commission municipale d'appel d'offres, composée comme un jury, s'est réunie le 4 mars 1999 et a proposé le classement suivant :

(les noms figurant ci-dessous sont les noms du mandataire de l'équipe de concepteurs)

Equipe n° 1 : CHAILLARD

Equipe n° 2 : ROCHET - BLANC

Equipe n° 3 : FERRINI ARNOULT

Le Conseil Municipal est appelé à :

- choisir l'équipe de concepteurs Equipe n° 1 : CHAILLARD, désignée pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre relative à cette opération

- autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète dudit marché, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 17 mars 2000.